

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2008

Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique au CHATEAU PEIXOTTO, salle des Délibérations, **le jeudi 18 septembre 2008 à 18 H 30.**

Je compte donc sur votre présence à cette occasion et vous en remercie par avance.

Veillez agréer, Mon cher Collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Alain CAZABONNE

ORDRE DU JOUR

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

- 1 – Approbation des procès-verbaux des séances publiques du Conseil Municipal en dates des 29 mai et 27 juin 2008
- 2 - Décisions Municipales – Information du Conseil
- 3 - Commission Communale des Impôts Directs – Modification
- 4 - Création de la Commission Communale d'accessibilité aux personnes handicapées – **question débattue, non votée**
- 5 - Délégation et représentation du Conseil Municipal au sein du Conseil d'administration de l'Association Loisirs des Petits Rois
- 6 - Incendie de la salle de sport Robert Couzinet le 05/09/07 – Acceptation de l'indemnité d'assurance
- 7 - Délaissés de voirie communautaire sis rue Marc Sangnier, cadastrés AE 139p, 140, 141p, 143p, 149 et 151 : acquisition gratuite
- 8 - Eclairage public du cours de la Libération (entre l'avenue de l'Université et l'allée Peixotto)- Fonds de concours de la Communauté Urbaine de Bordeaux
- 9 - Rapport d'activité de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour l'année 2007
- 10 - Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'Eau Potable et de l'Assainissement – Année 2007 – information des Elus

RAPPORTEUR : M. VILLEGA-ARINO, Adjoint délégué à la Culture

- 11 - Convention d'objectifs entre la Ville de Talence et l'Office Culturel et Educatif de Talence – Avenant n° 1

RAPPORTEUR : M. GELLE, Adjoint délégué au Développement Durable

12 - Développement durable – Aide à l'acquisition de composteurs et de chauffe-eau solaires – Aide de la Ville

RAPPORTEUR : M. DUART, Adjoint délégué à l'Enseignement

13 - Subvention exceptionnelle à la coopérative de l'école élémentaire Jules Michelet pour un projet « Moyen Age »

RAPPORTEUR : M. JESTIN, Adjoint délégué à l'Urbanisme

14 - Autorisation à la Maison de retraite Château Gardères pour déposer un permis de construire sur la propriété communale cadastrée BO n° 324 sise 24 rue du Lycée
15 - Contrat de Ville – Programmation 2008 – Distribution des crédits de l'ACSE

RAPPORTEUR : Mme LUTREAU-CHAVERON, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines

16 - Intervenants au sein du Service Animations Sportives
17 - Agents non titulaires à temps non complet – Ecole de Musique
18 - Reconstitution des activités de la pratique sportive libre le dimanche
19 - Ateliers d'Arts Plastiques – Reconstitution des ateliers d'Arts Plastiques et redistribution des cours
20 - Espace seniors – Reconstitution des Ateliers

RAPPORTEUR : M. CLOUP, Adjoint délégué aux Finances, aux Achats et Marchés Publics

21 - Ouverture de crédit d'un montant de 4 500 000 €
22 - Dotation communale du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes – Année 2008
23 - Attribution de subventions complémentaires au Centre Social association « Mix-Cité », au Centre Animation Jeunesse, à l'association « Loisirs des Petits Rois », à Aréma Rock et Chanson
24 - Attribution d'une subvention complémentaire au Centre Socioculturel de Bagatelle
25 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Mille et un sourires »
26 - Construction d'un espace sportif quartier Nord – Avenants de modification des travaux.
 Marché n° 06/29-3-2 « Gros œuvre » - Société MAESTRO
 Marché n° 06/29-3-9 « Plomberie/Chauffage/V.M.C. » - Société HERVE THERMIQUE
 Marché n° 06/29-3-10 « Electricité » - Société ELECTRICITE NOUVELLE DE GIRONDE
 Marché n° 06/29-3-14 « Peinture/Revêtements » - Société SOPEGO
 Marché n° 06/29-3-16 « Equipements spécifiques » - Société CAMMA SPORT & JEUX

- 27 - Appel d'Offres Ouvert – Acquisition de matériels sportifs neufs – Approbation des marchés
- 28 - Acquisition de fournitures gérées par le magasin du Centre Technique Municipal – Années 2005 à 2008 – Marché n° 05/2-10 « Peintures toutes surfaces » - SAS ZOLPAN SO – Avenant n° 1
- 29 - Marché négocié – Acquisition de peintures toutes surfaces – Année 2008 – Approbation du marché à bons de commande
- 30 - Appel d'Offres Ouvert – Mise à disposition de fibre optique noire pour le raccordement de divers sites de la Mairie de Talence – Approbation du marché à bons de commande
- 31 - Acquisition de produits d'entretien et d'hygiène – Années 2005 à 2008 – Avenants n° 2 aux marchés n° :
- 05/3-5 « Droguerie » - S.A.S PIERRE LEGOFF SUD OUEST
- 05/3-6 « Disques de décapage et de lustrage » - S.A.S PIERRE LEGOFF SUD OUEST
- 32 - Fournitures de carburants sans plomb 95 et gazoil – Union des Groupements d'Achats Publics

RAPPORTEUR : M. CASTEX, Adjoint délégué au Contrôle Budgétaire

33- Tarif du Pôle Municipal des Seniors : 2^e lecture

QUESTIONS ORALES

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 septembre 2008, s'est réuni au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le 18 septembre 2008 à 18 H 30, sous la présidence de Monsieur Alain CAZABONNE, Maire.

Etaient présents pour tout ou partie de la séance :

M. Alain CAZABONNE, Maire, M. VILLEGA-ARINO, M. GELLE (questions 1 à 14), M. DUART, M. PARANTEAU, M. JESTIN (questions 5 à 33), Mme CASTAGNERA, Mme LUTREAU-CHAVIRON (questions 1 à 23), M. CLOUP, M. CASTEX, Mme HIERET, M. GARNIER, Mme BONORON, Mme ROSSI, M. GODEFROY, Mme GEHIN (questions 1 à 9), Mme NEDELEC, M. LABOURDETTE, Mme BONNEFOY, Mme FURNON, M. PRADES, M. GOYER, Melle DOUKANI, M. SEBTON, M. AMBRY, M. CONTE, M. DUPON-LAHITTE, Mme BLANCHARD, Mme GRESLARD-NEDELEC (questions 10 à 33), Mme DE MARCO, Mme ROSAY

Absents excusés ayant donné délégation :

M. GELLE à M. JESTIN (questions 15 à 33), Mme SALLET à Mme HIERET, Mme IRIART à M. PARANTEAU, M. JESTIN à M. GELLE (questions 1 à 4), Mme DENON-BIROT à M. SEBTON, Mme CHABBAT à M. GARNIER, M. BONNIN à M. GOYER, Mme CHADEBOST à M. LE MAIRE, Mme GEHIN à M. VILLEGA-ARINO (questions 10 à 33), Mme VIAUD à M. AMBRY, M. GORSE à M. DUPON-LAHITTE

Absentes excusées :

Mme LUTREAU-CHAVERON (questions 24 à 33), Mme GRESLARD-NEDELEC (questions 1 à 9)

M. PARANTEAU a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les procès-verbaux des séances publiques en dates des 29 mai et 27 juin 2008. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par

38 VOIX POUR.

(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 25.09.2008)

2 - Décisions Municipales – Information du Conseil

DELIBERATION

Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 27 MARS 2008, enregistrée par les services préfectoraux le 27 MARS 2008, il lui a été confié la totalité des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

«

N° - DATE	OBJET – NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE
N°1 – 16/6/08	Passation d'un marché à bons de commande pour la fourniture de plantes vertes, plantes fleuries et chrysanthèmes –de la notification au 31 décembre 2009 Dépense estimée : 9 269,55 € HT (prix unitaires HT contractuels multipliés par les quantités indicatives)	SARL CASH ANJOU - SD BORDEAUX – Angers (49)

N°2 – 18/6/08	<p>Passation d'un marché pour l'acquisition d'un progiciel d'édition de partitions musicales</p> <p>Montant de la dépense : 269 € TTC</p>	Société STEINBERG France – Le Kremlin Bicêtre (94)
N°3 – 18/6/08	<p>Passation d'un marché pour assurer les services d'un spécialiste en diététique à la cuisine centrale de la date de notification au 31 décembre 2009</p> <p>Dépense estimée : 7 920 € TTC (prix horaire contractuel de 22 € TTC multiplié par les quantités indicatives)</p>	Madame RAGOT - St André de Cubzac (33)
N°4 – 18/6/08	<p>Passation d'un contrat de cession de droit d'exploitation d'une prestation artistique pour une rencontre musicale autour du flamenco le 21 juin 2008 à la Médiathèque G. Castagnéra</p> <p>Dépense forfaitaire : 300 €</p>	Association En Vuelta Luna - Angoulême (16)
N° 5 – 18/6/08	<p>Passation d'une convention de prêt pour l'utilisation de la salle des animations et du couloir de la Médiathèque G. Castagnéra, pour l'exposition des « Ateliers de Louise » du 3 juillet au 29 août 2008.</p>	Association Les Ateliers de Louise – Talence
N° 6 – 20/6/08	<p>Désignation d'un prestataire pour le nettoyage des vitres des groupes scolaires talençais, de l'Hôtel de Ville et de la salle F. Mauriac.</p> <p>Dépenses du marché :</p> <ul style="list-style-type: none"> - écoles maternelles et élémentaires : 2 128,04 € HT - Hôtel de Ville et salle F. Mauriac : 225,60 € HT - Location d'une nacelle : 2 878 ,09 € HT 	Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) – Mérignac (33)
N° 7 – 20/6/08	<p>Passation d'un marché pour la réfection partielle de la toiture de l'école Gambetta</p> <p>Montant de la dépense : 106 140,10 € HT</p>	Société Philippe ROUFFORT– Floirac (33)

N° 8 – 23/6/08	<p>Passation d'un marché pour la location-maintenance d'un lave-vaisselle professionnel pour le centre de loisirs des Petits Rois du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009.</p> <p>Montant de la dépense : 1 896 € HT</p>	Société ECOLAB – Issy les Moulineaux (92)
N° 9 – 24/6/08	<p>Signature d'un contrat pour l'exposition « Les visages de la Vème République » du 21 au 31 octobre 2008 au Forum des Arts et de la Culture</p> <p>Montant des dépenses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - exposition : 2 500 € - actions d'accompagnement : 1 500 € 	Monsieur François DUCASSE –
N°10- 4/07/08	<p>Signature d'une convention pour la mise à disposition d'un emplacement sur un terrain municipal sis à l'angle des rues Peydavant et Robespierre afin d'y implanter une préenseigne selon les modalités précisées dans la convention.</p>	Madame LOVATO – pharmacienne de l'officine située place Victoire 14-18
N° 11- 8/07/08	<p>Décision de confier à la SCP d'avocats Le Bail – Le Bail, 168 rue Fondaudège à Bordeaux, la charge de défendre les intérêts de la Ville dans le cadre de la requête en référé suspension, introduite par Monsieur Jean-François PELOTTE auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux, dirigée contre le permis de construire n° 3352208Z1010 délivré par la Commune le 29/04/08 à Monsieur Philippe LABADIE.</p>	S.C.P. d'avocats LE BAIL et LE BAIL – Bordeaux (33)
N° 12- 8/07/08	<p>Signature d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation du salon central du château Margaut, du centre d'animation Pagnol afin d'y poursuivre ses activités pour la saison 2008/2009.</p>	Association O.A.R.E.I.L. - Bordeaux (33)
N° 13- 10/07/08	<p>Résiliation du marché passé par décision n° 19/08 du 18 février 2008 pour l'acquisition d'un progiciel de gestion des formalités administratives en raison de la mise en place par la Préfecture à compter du 1^{er} octobre 2008 d'un système informatique de saisie des données applicable au passeport et à la carte nationale d'identité, et considérant que le progiciel de gestion n'a pas encore été mis en ordre de marche.</p>	Société ARPEGE – St Sébastien S/Loire (44)

N°14- 11/07/08	<p>Passation de marchés à bons de commande pour l'entretien des réseaux d'assainissement – 2008 à 2010</p> <p>1- Entretien des réseaux par méthode d'hydrocurage dépense estimée : 10 547,34 € TTC</p> <p>2- Entretien des réseaux par une méthode bactériologique - lot déclaré infructueux</p> <p>3- Maintenance des postes de relevage dépense estimée : 5 548,48 € TTC</p>	<p>SARP SUD OUEST- RABA – St Loubès (33) Pour le lot 1</p> <p>Société NANTAISE DES EAUX SERVICES - Ste Luce sur Loire (44) Pour le lot 3</p>
N° 15 -15/07/08	<p>Décision de confier à la SCP d'avocat Le Bail – Le Bail, 168 rue Fondaudège à Bordeaux, la charge de défendre les intérêts de la Ville dans le cadre de la requête en référé suspension introduite par la Société Orange France SA auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux, dirigée contre la décision d'opposition à déclaration préalable (DP 3352208Z6032) que la Ville a prise le 23/04/08.</p>	<p>S.C.P. d'avocats LE BAIL et LE BAIL – Bordeaux (33)</p>
N° 16 -15/07/08	<p>Passation d'un marché pour la location longue durée avec entretien (36 mois à compter de la date de livraison) d'un véhicule léger neuf.</p> <p>Montant de la dépense : 29 523,07 € HT</p>	<p>S.C.A. SIASO – Villenave d'Ornon (33)</p>
N° 17- 17/7/08	<p>Passation de marchés à bons de commande pour l'acquisition de pièces pour véhicules au titre des années 2008-2009.</p> <p>1- pièces détachées courantes pour véhicules légers – procédure relancée</p> <p>2- pièces détachées courantes pour véhicules PL et TC – procédure relancée</p> <p>3- pièces de carrosserie pour véhicules Renault VL Dépense estimée : 3 145,89 € HT</p> <p>4- pièces de carrosserie pour véhicules Renault PL – procédure relancée</p> <p>5- pièces de carrosserie pour véhicules Peugeot Dépense estimée : 2 323,45 € HT</p>	<p>Société AD Gironde GADSO – Bordeaux (33) Pour les lots 3 – 5 – 6 – 7</p>

	<p>6- pièces de carrosserie pour véhicules Citroën Dépense estimée : 2 567,20 € HT</p> <p>7- pièces de carrosserie pour véhicules Ford Dépense estimée : 920,78 € HT</p> <p>8- pièces de carrosserie pour véhicules Piaggio – procédure relancée</p> <p>9- pièces de carrosserie pour véhicules IVECO – procédure relancée</p> <p>10- pièces de carrosserie pour véhicules DAF – procédure relancée</p> <p>11- pièces de carrosserie pour véhicules Mercedes – procédure relancée</p>	
N°18- 17/07/08	Décision de confier à la SCP d'avocats Le Bail – Le Bail, 168 rue Fondaudège à Bordeaux, la charge de défendre les intérêts de la Ville dans le cadre du recours en annulation introduit par Monsieur Jean-François PELOTTE auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux, dirigée contre le permis de construire n° 3352208Z1010 délivré par la Commune le 29/04/08 à Monsieur Philippe LABADIE	S.C.P. d'avocats LE BAIL et LE BAIL – Bordeaux (33)
N°19-17/07/08	Décision de confier à la SCP d'avocats Le Bail – Le Bail, 168 rue Fondaudège à Bordeaux, la charge de défendre les intérêts de la Ville dans le cadre de la requête en annulation introduite par la Société Orange France SA auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux, dirigée contre la décision d'opposition de déclaration préalable (DP 3352208Z6032) que la Ville a prise le 23/04/08.	S.C.P. d'avocats LE BAIL et LE BAIL – Bordeaux (33)
N°20-23/07/08	<p>Passation d'un marché à bons de commande pour l'acquisition de mobiliers administratifs de la date de notification au 31 décembre 2009.</p> <p>Dépense estimée (prix unitaires HT contractuels du bordereau multipliés par les quantités indicatives) : 15 178,35 € TTC</p>	Société VALRIVIERE – Le Bouscat (33)

N°21- 23/07/08	Signature d'un contrat pour l'exposition « Nature vivante » du 9 septembre au 17 octobre 2008 au Forum des Arts et de la Culture. Montant de la prestation : 2 100 €	Monsieur Christophe CONAN
N° 22- 24/07/08	Décision de confier à la SCP d'avocat Le Bail – Le Bail, 168 rue Fondaudège à Bordeaux, la charge de demander par voie de référé au Président du Tribunal de Grande Instance de Bordeaux une ordonnance visant à autoriser la Ville à pénétrer sur la propriété des époux DUPLASSO pour procéder au nettoyage complet de leur terrain, l'arrêté n° 103/2007 pris en ce sens le 17/01/07 par le Service Communal d'Hygiène et de Santé n'ayant connu aucun début d'exécution malgré le délai imparti.	S.C.P. d'avocats LE BAIL et LE BAIL – Bordeaux (33)
N°23– 21/08/08	Signature d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation d'une salle du centre d'animation Marcel Pagnol afin d'y poursuivre ses activités du 2/09/08 au 30/06/09.	Association Club Pyramide Aliénor – Talence
N° 24-21/08/08	Signature d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation d'une salle du centre d'animation Marcel Pagnol afin d'y poursuivre ses activités du 4/09/08 au 30/06/09.	Association Groupe Image Talence - Talence
N° 25-21/08/08	Signature d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de la salle de danse du centre d'animation Chantecler afin d'y poursuivre ses activités du 5/09/08 au 30/06/09.	Association ANAHATA – Talence
N°26 –22/08/08	Signature d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation du studio de danse de l'Espace Peydavant afin d'y poursuivre ses activités pour la saison 2008/2009.	Association TANGUEANDO – Talence
N° 27-22/08/08	Signature d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de la salle Haut Brion afin d'y poursuivre ses activités du 4/09/08 au 30/06/09.	Association ESPACE 3 – Talence

N° 28- 22/08/08	Signature d'une convention d'utilisation d'une salle de l'Espace Peydavant afin d'y poursuivre les activités de son école de danse du 9/09/08 au 30/06/09.	Amicale des Ecoles Laïques – Talence
N°29 –22/08/08	Signature d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation du grand préfabriqué et de la salle des éclaireurs afin d'y poursuivre ses activités pour la saison 2008/2009.	Association L'Arbre à Palabres – Talence
N°30 - 25/08/08	Signature d'une convention d'utilisation d'une salle de l'école Jules Michelet afin d'y poursuivre les activités d'une section de l'école d'Arts plastiques pour la saison 2008/2009. Signataires de la convention : Ville / Madame la Directrice de l'école Jules Michelet / Monsieur le Président de l'Amicale des Ecoles Laïques	Amicale des Ecoles Laïques – Talence
N°31- 25/08/08	Signature d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de l'Espace Mozart afin d'y poursuivre ses activités pour la saison 2008/2009.	Association Danses du Monde – Talence
N°32- 25/08/08	Passation d'un contrat pour l'organisation et la mise en œuvre d'animations autour d'une chorale, destinées aux usagers de l'Espace Seniors Montant de la prestation : 40 € la séance de 2 heures	Association ANIMUZIK STUDIO – Pessac (33)
N°33 –25/08/08	Passation d'un contrat pour l'organisation et la mise en œuvre d'un « atelier informatique » destiné aux usagers de l'Espace Seniors Montant de la prestation : 48 € la séance de 1 h 30	Association CPM33 – Cestas (33)
N°34 –25/08/08	Passation d'un contrat pour l'organisation et la mise en œuvre d'animations autour de la « peinture soie et bois » destinées aux usagers de l'Espace Seniors Montant de la prestation : 35 € la séance de 2 heures	Association Cathy Dupont – Talence

N°35 - 25/08/08	<p>Passation d'un contrat pour l'organisation et la mise en œuvre d'animations autour de l'« Art floral » destinées aux usagers de l'Espace Seniors</p> <p>Montant de la prestation : 18 € par personne la séance de 2 heures</p>	<p>Association Isabelle MERIGUET - Villenave d'Ornon (33)</p>
N° 36- 25/08/08	<p>Passation d'un contrat pour l'organisation et la mise en œuvre d'animations autour de « danses espagnoles » destinées aux usagers de l'Espace Seniors</p> <p>Montant de la prestation : 57 € la séance de 1 h 30</p>	<p>Association Et poursuite de vent – Bordeaux (33)</p>
N°37 –25/08/08	<p>Passation d'un contrat pour l'organisation et la mise en œuvre d'animations autour de « danses claquettes » destinées aux usagers de l'Espace Seniors</p> <p>Montant de la prestation : 76 € la séance de 2 heures</p>	<p>Association Claquettes and Co - Talence</p>
N°38– 25/08/08	<p>Passation d'un contrat pour l'organisation et la mise en œuvre d'animations autour de « gymnastique chinoise » destinées aux usagers de l'Espace Seniors</p> <p>Montant de la prestation : 50 € la séance de 1 heure</p>	<p>Association Ecole Shingyoso – Bègles (33)</p>
N°39- 25/08/08	<p>Passation d'un contrat pour l'organisation et la mise en œuvre d'animations autour de « paroles de corps » destinées aux usagers de l'Espace Seniors</p> <p>Montant de la prestation : 30 € la séance de 1 heure</p>	<p>Association LEA – Pessac (33)</p>
N°40 –05/08/08	<p>Passation d'un contrat pour l'organisation et la mise en œuvre d'animations autour de l'accompagnement au piano opérette destinées aux usagers de l'Espace Seniors</p> <p>Montant de la prestation : 60 € la séance de 2 heures</p>	<p>Association Cœur à Cœur – Bordeaux (33)</p>

N° 41-05/08/08	Passation d'un contrat pour l'organisation et la mise en œuvre d'animations autour de l'opérette destinées aux usagers de l'Espace Seniors Montant de la prestation : 30 € la séance de 2 heures	Association Air Duo - Talence
N° 42-25/08/08	Création d'une régie de recettes et d'avances dans les locaux du Château Margaut dénommée « régie Espace Senior » à compter du 1 ^{er} septembre 2008, pour l'encaissement du produit des activités proposées par l'Espace Senior, avec notamment un fond de caisse de 500 € et une autorisation d'encaisse maximum fixée à 1 500 €	
N° 43- 26/08/08	Passation d'une convention pour la mise à disposition du stade Pierre-Paul Bernard et de ses installations, tribunes et annexes du jeudi 11 au lundi 15 septembre 2008 dans le cadre du DECASTAR 2008.	Association pour le Développement du Meeting de Talence - Talence
N° 44-27/08/08	Passation d'une convention de partenariat pour une rencontre avec la romancière Alicia Gimenez Bartlett à la Médiathèque G. Castagnéra le 18 octobre 2008 Dépense forfaitaire : 900 €	Association Lettres d'échange - Bordeaux (33)
N° 45 -29/08/08	Signature d'une convention pour la représentation d'un spectacle tout public le 6 septembre dans le cadre du Forum des Associations. Dépense forfaitaire : 900 € TTC	Association Fatal Compagnie – Bordeaux (33)
N° 46- 2/09/08	Signature d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation d'une salle du centre d'animation Marcel Pagnol afin d'y poursuivre ses activités pendant l'année scolaire 2008/2009.	Académie d'Art Vocal – Talence

»

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 25.09.2008)

3 - Commission Communale des Impôts Directs – Modification

M. LE MAIRE : Je vous dois des excuses car je vous avais demandé des noms. En réalité, ce n'était pas à vous mais à nous d'en donner. Je suis désolé. Je vais vous indiquer les deux noms que nous avons ajoutés : en titulaire, M. Jean-Luc Ciron et, en suppléant, Mme Anne-Marie Pourquey.

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose :

« Lors du Conseil Municipal du 29 mai dernier les candidatures de 16 candidats titulaires dont un non domicilié à TALENCE et 16 candidats suppléants dont un également non domicilié à TALENCE avaient été retenus.

Parmi ces candidats, âgés de plus de 25 ans, 8 seront retenus comme membres titulaires et 8 comme suppléants.

Or, c'est 2 candidats titulaires et 2 suppléants non domiciliés sur Talence qu'il aurait fallu désigner.

Aussi, pour intégrer ces modifications, je vous propose les candidatures des personnes suivantes :

TITULAIRES

M. Claude MALEYRE
M. René LAJAUNIAS
Mme Janine REBIERE
M. Jean-Paul GARNIER
M. Norbert HIERAMENTE
Mme Chantal CHABBAT
Mme Rosine SAUTOUR
Mme Danièle CASTAGNERA
M. Jacques MONFERIER
M. Jean-Franck GELIBERT
M. Frédéric FARGUES
Mme Nathalie LAPEYRERE
M. Arnaud DELLU
Mme Petra ROSAY
M. Marc LABOURDETTE
M. Jean-Luc CIRON

SUPPLEANTS

Mme Anne-Marie HIERET
M. Jean GODEFROY
M. Jean-Jacques BONNIN
M. Lucien CASTEL
Mme Simone BONORON
Mme Jeanne ARMELLA
Mme Dominique PEIRO
M. Jean-Paul GOUGET
M. François JESTIN
M. André REBIERE
Mme Agnès NEDELEC
Mme Claire ZANOTTI
Mme Dominique BLANCHARD
M. Jean-Luc LEGERON
Mme Christine CAZENABET
Mme Anne-Marie POURQUEY

»

ADOPTÉ PAR 38 VOIX POUR.

(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 25.09.2008)

4 - Création de la Commission Communale d'accessibilité aux personnes handicapées

5 - Délégation et représentation du Conseil Municipal au sein du Conseil d'administration de l'Association Loisirs des Petits Rois

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose :

« Lors de sa séance du 3 avril dernier le Conseil Municipal avait désigné Madame Marie-France GUEBLE pour représenter la Ville au sein du Conseil d'administration de l'Association Loisirs des Petits Rois.

Il convient de la remplacer auprès de cet organisme par M. Thomas ONGOLO.

Je vous demande d'approuver cette désignation. »

ADOPTE PAR 30 VOIX POUR

8 ABSTENTIONS (Opposition)

(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 25.09.2008)

6 - Incendie de la salle de sport Robert Couzinet le 05/09/07 – Acceptation de l'indemnité d'assurance

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose :

« A l'issue des opérations d'expertise judiciaire qui ont été menées suite à l'incendie de la salle Couzinet, la SMACL, assureur des bâtiments de la Ville, propose une indemnité d'un montant de 2 686 335 €.

Celui-ci correspond aux accords intervenus entre les experts des différentes parties sur le coût du bâtiment et prend en compte l'application de la clause du contrat prévoyant la reconstruction à neuf. Ce montant inclut également les coûts complémentaires (mesures conservatoires, gardiennage, matériel etc.) indemnisés à hauteur de 343 699,12 €.

Aussi, je vous propose d'accepter cette indemnité et de m'autoriser à signer la quittance de règlement de sinistre. »

Adopté par 38 VOIX POUR.

(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 25.09.2008)

7 - Délaissés de voirie communautaire sis rue Marc Sangnier, cadastrés AE 139p, 140, 141p, 143p, 149 et 151 : acquisition gratuite

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose :

« La création de l'itinéraire Pessac – Talence – Bordeaux a généré des délaissés de voirie situés au droit des parcelles communales sises rue Marc Sangnier cadastrées AE 148 et 150.

La CUB a accepté de céder gracieusement à la Ville ces délaissés, la Ville prenant à sa charge le remblaiement nécessaire.

Aussi je vous propose d'accepter l'acquisition à titre gratuit des parcelles telles que désignées ci-après :

Section	Parcelle	Contenance (m ²)	Cession (m ²)
AE	139	650	74
AE	140	1	1
AE	141	103	46
AE	143	924	79
AE	149	6	6
AE	151	20	20
			Total <u>226</u> m ²

Je vous demande également de m'autoriser à signer les documents et actes relatifs à cette acquisition.»

Adopté par 38 VOIX POUR.

(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 25.09.2008)

8 - Eclairage public du cours de la Libération (entre l'avenue de l'Université et l'allée Peixotto)- Fonds de concours de la Communauté Urbaine de Bordeaux

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose :

« Bien que l'éclairage public soit une compétence communale, il s'avère nécessaire, dans le cadre des travaux d'aménagement de la voie visée en objet, dans un souci de cohérence mais aussi pour coordonner les interventions, de minimiser les investissements publics et limiter la gêne des riverains ou des usagers,

que la Communauté Urbaine de Bordeaux assure l'ensemble des équipements qui constituent l'aménagement complet de la voie.

Dans ce contexte, la Communauté Urbaine de Bordeaux, responsable de l'aménagement des espaces publics et plus particulièrement des espaces viaires a été sollicitée par la commune de Talence pour réaliser des ouvrages d'éclairage public entre l'avenue de l'Université et l'allée Peixotto. L'intervention technique de la Communauté Urbaine de Bordeaux s'effectuera dans le cadre de l'article 2 II de la loi MOP modifié par l'ordonnance du 17 juin 2004.

La prise en charge financière de la Communauté Urbaine de Bordeaux s'effectuera par le versement d'un fonds de concours d'un montant de 91 200 €, pour l'acquisition du matériel et de 132 527,93 € pour la création du réseau, soit un total de 223 727,93 € justifié par le caractère d'équipement commun au sens de l'article L 5215.26 du Code Général des Collectivités Territoriales que revêt l'éclairage public dans le cadre de l'aménagement du cours de la Libération.

Aussi, je vous demande de m'habiliter à signer avec Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux une convention fixant les modalités financières de prise en charge par son établissement public, d'ouvrages de compétence communale. »

Adopté par 38 VOIX POUR.

(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 25.09.2008)

9 - Rapport d'activité de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour l'année 2007

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose :

« L'article 40 de la Loi 99.586 du 12 juillet 1995 stipule que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre au Maire de chaque commune, un rapport retraçant l'activité de l'Etablissement.

Le texte prévoit également la communication de ce document en séance publique du Conseil Municipal, séance au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus. »

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport d'activité de la Communauté Urbaine de Bordeaux et entend les Conseillers Communautaires.

(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 25.09.2008)

10 - Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'Eau Potable et de l'Assainissement – Année 2007 – information des Elus

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose :

« L'article L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux rapports annuels sur le prix de l'eau et la qualité des Services Publics de l'Eau Potable et de l'Assainissement prévoit que, dans chaque commune ayant transféré ses compétences en matière d'eau potable et d'assainissement à un établissement public de coopération intercommunale, le Maire présente au Conseil Municipal, au plus tard dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice concerné, les rapports annuels correspondants qu'il aura reçus de l'établissement public précité.

Je vous communique en conséquence les faits marquants et les repères extraits des rapports annuels 2007, l'ensemble des documents pouvant être consulté à la Direction Générale des Services. »

(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 25.09.2008)

11 - Convention d'objectifs entre la Ville de Talence et l'Office Culturel et Educatif de Talence – Avenant n° 1

DELIBERATION

Monsieur VILLEGA-ARINO, Adjoint délégué à la Culture, expose :

« Je vous rappelle que par délibération en date du 27 juin 2008, enregistrée par les Services Préfectoraux le 2 juillet 2008, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs avec Madame la Présidente de l'Office Culturel et Educatif de Talence.

L'article 2 de cette convention prévoyait l'usage gratuit de bâtiments municipaux par l'Office Culturel et Educatif de Talence pour lui permettre d'y développer ses activités.

En raison du nombre croissant d'élèves, notamment de l'atelier théâtre (cours et stages) l'association a souhaité bénéficier de nouveaux locaux pour pouvoir répondre à la demande.

Aussi, je vous propose de lui mettre à disposition des créneaux horaires disponibles au petit préfabriqué de Thouars.

Je vous demande donc d'habiliter Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention d'objectifs initiale prévoyant lesdites modifications. »

ADOPTE PAR 39 VOIX POUR.

(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 25.09.2008)

12 - Développement Durable – Aide à l’acquisition de composteurs et de chauffe-eau solaires – Aide de la Ville

DELIBERATION

Monsieur GELLE, Adjoint délégué au Développement Durable, expose :

« Dans le cadre de son engagement en faveur du développement durable qui se concrétisera par l’élaboration d’un Agenda 21, la Ville souhaite poursuivre la promotion de l’usage par les habitants de composteurs individuels débutée il y a un an en partenariat avec la Communauté Urbaine de Bordeaux.

La Communauté Urbaine accordait aux particuliers qui souhaitaient se doter de ces équipements une aide financière plafonnée à 30 €, complétée par une aide de la Ville de 10 €

Le dispositif communautaire a pris fin le 5 juillet 2008.

La Ville souhaite cependant poursuivre cette initiative en accordant une aide de 20 € par équipement, pour 100 composteurs, l’aide s’appliquant pour un équipements acquis par habitation à l’adresse postale des particuliers (propriétaires ou occupants).

De plus, la Ville pourrait subventionner 10 chauffe-eau solaires à hauteur de 300 € par appareil et pour un équipement à une même adresse.

Le montant total des aides pour chacun des équipements, composteur, chauffe-eau solaire, ne pourrait dépasser le coût de son acquisition.

La dépense sera imputée à l’article 2042 du Budget.

Aussi, je vous propose d’adopter le dispositif de soutien financier apporté par la Ville aux particuliers dans les limites fixées ci-dessus par

39 VOIX POUR.

(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 25.09.2008)

13 - Subvention exceptionnelle à la coopérative de l’école élémentaire Jules Michelet pour un projet « Moyen Age »

DELIBERATION

Monsieur DUART, Adjoint délégué à l’Enseignement, expose :

« Les enseignants de l'école élémentaire Jules Michelet ont élaboré un projet pédagogique ambitieux pour lutter contre le comportement agressif des élèves arrivant en classe de CM1 et leur peu de motivation pour le travail scolaire.

Ce projet collectif autour du Moyen Age met en jeu non seulement des connaissances mais aussi un engagement personnel, une structuration de la classe ; il a pour aboutissement un voyage de quelques jours qui offre une opportunité de sortie du quartier à des enfants qui en ont peu.

C'est pourquoi je vous propose de soutenir ce projet dans le cadre de la Dotation de Solidarité Urbaine attribuée au quartier de Thouars en attribuant à la coopérative scolaire une subvention de 2 700 €.

La dépense sera imputée à l'article 6574 du Budget en cours.»

Adopté par 38 VOIX POUR

Mme GRESLARD-NEDELEC ne prend pas part au vote

(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 25.09.2008)

14 - Autorisation à la Maison de retraite Château Gardères pour déposer un permis de construire sur la propriété communale cadastrée BO n° 324 sise 24 rue du Lycée

DELIBERATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué à l'Urbanisme, expose :

« La Maison de retraite publique de Château Gardères, sise sur une propriété communale au 24 rue du Lycée, a le projet de restructurer et de procéder à l'extension des installations existantes après démolition partielle d'une partie du bâtiment.

En conséquence, je vous demande, en application des dispositions de l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'autoriser la Maison de retraite de Château Gardères à déposer un permis de construire sur cette propriété communale. »

Adopté par 36 VOIX POUR

3 ABSTENTIONS (M. CONTE, Mme BLANCHARD,
Mme DE MARCO)

(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 25.09.2008)

15 - Contrat de Ville – Programmation 2008 – Distribution des crédits de l'ACSE

DELIBERATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué au Quartier Sud, expose :

« Lors de la séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2008, vous avez accepté la convention d'attribution d'une subvention de 110 450 € par l'ACSE pour les opérations en faveur des habitants du quartiers de Thouars.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 29 mai 2008, vous avez accepté les modalités de répartition de l'acompte versé par Mr Le Préfet.

Il convient d'attribuer à chaque association et au Centre Communal d'Action Sociale l'acompte ainsi déterminé :

- Amicale des Ecoles Laïques	1 000 €
- Office Culturel et Educatif de Talence	2 650 €
- Arema Rock et Chanson	5 500 €
- Drop de Béton	1 500 €
- Anahata	1 000 €
- Centre Social de Thouars – Mix-Cité	16 350 €
- Centre Communal d'Action Sociale	2 250 €
- Réseau Santé Solidarité	1 500 €
- Association Promotion Insertion Sport (APIS)	5 675 €
- Association l'Arbre à Palabres	4 800 €

Considérant par ailleurs que deux projets du programme font également l'objet d'un soutien par la Ville, je vous demande d'approuver le complément de subvention Ville pour Drop de Béton à hauteur de 1 518 € et l'Amicale des Ecoles laïques à hauteur de 1 510 € conformément au tableau joint.

Les modalités de versement de l'ensemble des subventions ACSE et Ville sont précisées ci-après : versement en deux fois

- 50 % à la signature de la convention financière
- Le solde après production du bilan »

La dépense sera imputée à l'article 6574 - fonction 8241 du budget en cours.

ADOpte PAR 39 VOIX POUR.

(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 25.09.2008)

16 - Intervenants au sein du Service Animations Sportives

DELIBERATION

Madame LUTREAU-CHAVERON, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines, expose :

« Depuis plusieurs années le Service des Sports organise des animations sportives durant les vacances scolaires et offre des prestations sportives pour les jeunes tous les mercredis. Devant le succès de ces animations et pour assurer un suivi de qualité, il convient de recruter des intervenants possédant les diplômes correspondant aux activités sportives proposées, et donc de les rémunérer en conséquence.

Je vous demande donc de m'autoriser à ouvrir 10 postes pour des emplois à temps non complet durant les périodes périscolaires et de prévoir une rémunération équivalente à l'IM 489 du grade d'éducateur 1^{er} classe, ainsi que les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 0-12 article 64131. »

Adopté par 39 VOIX POUR.

(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 25.09.2008)

17 - Agents non titulaires à temps non complet – Ecole de Musique

DELIBERATION

Madame LUTREAU-CHAVERON, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines, expose :

« La Ville souhaite poursuivre les activités de l'Ecole de Musique pour laquelle, lors du Conseil Municipal en date du 17 juillet 2007, vous avez régularisé la situation de 11 intervenants réalisant un temps non complet comportant un très faible nombre d'heures par semaine.

Ces postes étant reconduits, je vous propose de créer 4 autres postes d'agents non titulaires à temps non complet pour compléter les autres disciplines de l'Ecole de Musique.

Rémunération :

La rémunération allouée est fixée par référence au traitement indiciaire correspondant au 3^{ème} échelon du grade d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique (IM 343 – IB 371) et subira les augmentations de la Fonction Publique.

Conditions générales :

Les intervenants seront recrutés à compter du 1er septembre 2008 pour une durée d'un an.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à :

- reconduire les contrats des agents non titulaires déjà en poste.
- recruter 4 agents non titulaires pour répondre aux nécessités de service
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la ville chapitre 012- article 64131. »

Adopté par 39 VOIX POUR.

(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 25.09.2008)

18 - Reconduction des activités de la pratique sportive libre le dimanche

DELIBERATION

Madame LUTREAU-CHAVERON, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines, expose :

« Le Conseil Municipal en date du 19/09/2007 a reconduit l'activité des pratiques sportives libres consistant à favoriser l'accès des équipements sportifs de la Ville et à mettre à disposition des accompagnateurs auprès des jeunes.

La Ville souhaite reconduire cette action et maintenir l'emploi dans les mêmes conditions.

Intervenants : 1 accompagnateur sera recruté du dimanche 7 septembre 2008 au dimanche 5 juillet 2009.

Mission générale : Le rôle de cet agent consistera à permettre et accompagner la pratique sportive. Il aura également une fonction de médiation avec les jeunes.

Périodicité : 3h00 le dimanche

Taux horaire de rémunération : la rémunération horaire allouée est fixée à l'Indice majoré 484 et subira les augmentations de la fonction publique.

L'agent travaillera sous l'autorité du Directeur Général des Services de la Ville, du responsable de la Politique de la Ville et du responsable du Service de la Vie Sportive, assurant avec lui la coordination du poste.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- recruter un agent non-titulaire à temps non-complet
- prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – article 64131 »

Adopté par 39 VOIX POUR.

(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 25.09.2008)

19 - Ateliers d'Arts Plastiques – Reconduction des ateliers d'Arts Plastiques et redistribution des cours

DELIBERATION

Madame LUTREAU-CHAVERON, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines, expose :

« Au 1^{er} janvier 2002, un atelier d'arts plastiques a été créé au Forum des Arts et de la Culture de la Ville de Talence. Trois agents non titulaires de droit public accompagnent et animent ces ateliers.

Dans un souci de continuité du service public, je vous propose de reconduire ces activités, leur contrat arrivant à échéance le 31 août 2008.

Missions principales

Postes n°1, 2 et 3 : Les missions précisées dans la précédente délibération sont maintenues en l'état et sont notamment de préparer et d'animer des séances pédagogiques des arts plastiques.

Périodicité

Poste n°1 : 437 heures du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2009

Poste n°2 : 130 heures du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2009

Poste n°3 : 144 heures du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2009

Rémunération

La rémunération horaire brute allouée est fixée à l'indice majoré 743 et subira les augmentations de la Fonction Publique

Conditions générales

Les intervenants seront recrutés à compter du 1^{er} septembre 2008 pour une durée d' un an.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à

-reconduire les contrats des agents non-titulaires pour répondre aux nécessités de service

- prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville – chapitre 012 – article 64131 »

Adopté par 39 VOIX POUR.

(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 25.09.2008)

20 - Espace seniors – Reconduction des Ateliers

DELIBERATION

Madame LUTREAU-CHAVERON, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines, expose :

« Dans le cadre du développement et de la pérennisation des activités de l'Espace Seniors, et devant le succès remporté par les ateliers de langue anglaise et la chorale, je vous propose de reconduire ces activités et donc de renouveler les contrats des trois animateurs.

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et en particulier l'alinéa 4 de l'article 3, permet aux collectivités de recruter des agents non titulaires.

Intervenants :

Les ateliers en langue anglaise nécessitent l'intervention de deux animateurs et d'un animateur pour la chorale.

Les trois agents seront reconduits dans leurs missions à compter du 1^{er} octobre 2008 et jusqu'au 30 septembre 2009.

Missions générales : Au sein de l'Espace Seniors, leur rôle consistera en :

- Poste n°1 : l'animation d'ateliers de langue anglaise pour les 3 niveaux suivants : débutant – intermédiaire 1 – intermédiaire 2
- Poste n°2 : l'animation d'ateliers de langue anglaise pour les 2 niveaux suivants : faux débutants - conversation
- Poste n°3 : l'animation de la Chorale

Périodicité :

- Poste n°1 : 4 heures 30 par semaine en fonction du nombre d'élèves.
- Poste n°2 : 4 heures 30 par semaine en fonction du nombre d'élèves.
- Poste n°3 : 2 heures par semaine en fonction du nombre d'élèves.

Taux horaire de rémunération :

- Poste n°1 : la rémunération allouée est fixée en référence à l'Indice Majoré 680 et subira les augmentations de la fonction publique.
- Poste n°2 : la rémunération allouée est fixée en référence à l'Indice Majoré 680 et subira les augmentations de la fonction publique.
- Poste n°3 : la rémunération allouée est fixée en référence à l'Indice Majoré 743 et subira les augmentations de la fonction publique.

Conditions générales :

Les animateurs exerceront leurs fonctions à titre temporaire dans les services municipaux .

Ils travailleront sous l'autorité de la Directrice Générale Adjointe en charge de la Culture, et de la responsable du service seniors .

Aussi, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- reconduire ces trois agents non-titulaires à temps non-complet
- prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – article 64131 ».

Adopté par 39 VOIX POUR.

(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 25.09.2008)

21 - Ouverture de crédit d'un montant de 4 500 000 €

DELIBERATION

Monsieur Bernard CLOUP, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Par délibération en date du 28 juin 2007, le Conseil Municipal avait accepté de conclure avec la Caisse d'Epargne Aquitaine Nord un contrat d'ouverture de crédit pour une durée d'un an et pour un montant de 4 500 000 €.

Ce contrat arrive à échéance.

Une nouvelle ouverture de crédit semble indispensable pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie de la commune.

Après une consultation auprès des différents organismes financiers, la Caisse d'Epargne Aquitaine Nord nous propose les meilleures conditions pour une « ligne de trésorerie interactive » :

- Durée 12 mois à compter de la signature du contrat
- Index des tirages : EURIBOR 1 semaine
- Taux d'intérêt : index + marge de 0.25 %
- Calcul des intérêts : année de 360 jours
- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle
- Frais de dossier : Néant
- Commission de mouvement : Néant
- Commission de non-utilisation : Néant

Je vous propose donc de conclure avec la Caisse d'Epargne Aquitaine Nord un contrat d'ouverture de crédit pour une durée d'un an et pour un montant de 4 500 000 € et de m'autoriser à procéder aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues. »

ADOPTE par 39 VOIX POUR.

(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 25.09.2008)

22 - Dotation communale du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes – Année 2008

DELIBERATION

Monsieur Bernard CLOUP, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Le Conseil Général a reconduit dans le cadre du Budget Primitif 2008 le programme au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.). La somme affectée au canton de Talence est de 129 775 €.

La commune de Talence étant érigée en canton, il appartient au Conseil Municipal de solliciter cette subvention permettant d'aider au financement de travaux sur des équipements communaux.

Je vous propose de demander l'affectation de ces fonds sur les travaux inscrits pour l'amélioration de l'accessibilité pour les handicapés avec notamment la création de rampe d'accès et places de stationnement, ainsi que pour les travaux de réhabilitation du Château Margaut.

En conséquence, je vous demande de solliciter l'accord du Conseiller Général sur cette affectation ainsi que la subvention du Conseil Général dans le cadre du F.D.A.E.C. »

ADOPTE par 30 VOIX POUR

9 ABSTENTIONS (Opposition)

(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 25.09.2008)

23 - Attribution de subventions complémentaires au Centre Social association « Mix-Cité », au Centre Animation Jeunesse, à l'association « Loisirs des Petits Rois », à Aréma Rock et Chanson

DELIBERATION

Monsieur Bernard CLOUP, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Le Conseil Municipal du 14 avril 2008 a approuvé l'attribution de subventions de fonctionnement aux diverses associations talençaises.

Ces subventions ont été pour la plupart reconduites à l'identique de celles votées en 2007.

Le Centre Social association « Mix-Cité », le Centre Animation Jeunesse et l'association « Loisirs des Petits Rois » avaient déposé un dossier de demande de subvention pour l'année 2008.

Après étude des éléments fournis par ces associations, je vous propose de fixer les subventions totales ainsi qu'il suit :

Centre Social association « Mix-Cité »	233 615 €
Centre Animation Jeunesse	230 000 €
Association « Loisirs des Petits Rois »	474 300 €
Aréma Rock et Chanson	107 000 €

Les compléments de subvention à verser s'élèveront à :

Centre Social association « Mix-Cité »	6 265 €
Centre Animation Jeunesse	9 000 €
Association « Loisirs des Petits Rois »	9 300 €
Aréma Rock et Chanson	16 000 €

Je vous demande également d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux conventions d'objectif passées avec ces associations.

La dépense sera imputée à l'article 6574 du budget en cours. »

ADOpte par 39 VOIX POUR.

(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 25.09.2008)

DELIBERATION

Monsieur Bernard CLOUP, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Le Conseil Municipal du 14 avril 2008 a approuvé l'attribution de subventions de fonctionnement aux diverses associations talençaises.

Ces subventions ont été pour la plupart reconduites à l'identique de celles votées en 2007, et 139 270 € ont été versés au Centre Socioculturel de Bagatelle.

Cette association a demandé à la Ville une augmentation du montant de sa participation financière ainsi qu'une aide pour la réalisation de travaux d'isolation de leur bâtiment.

Après étude des éléments fournis par le Centre Socioculturel, je vous propose de lui accorder un complément de subvention d'un montant de 3 160 € au titre du CLSH et donc de fixer la subvention totale de fonctionnement à 142 430 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectif passée avec cette association.

Je vous propose également de lui accorder notre aide, au titre des travaux, pour un montant de 3 385 €.

La dépense totale de 6 545 € sera imputée à l'article 6574 du budget en cours. »

ADOpte par 38 VOIX POUR.

(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 25.09.2008)

25 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Mille et un sourires »

DELIBERATION

Monsieur Bernard CLOUP, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Cette année encore, l'association talençaise « Mille et un sourires » a effectué une mission afin d'apporter des fournitures scolaires dans différentes communes défavorisées du Maroc.

Je vous propose donc aujourd'hui de soutenir cette association dans les opérations humanitaires qu'elle réalise en lui accordant une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 €.

La dépense sera imputée à l'article 6574 fonction 025 du budget en cours. »

ADOpte par 38 VOIX POUR.

(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 25.09.2008)

26 - Construction d'un espace sportif quartier Nord – Avenants de modification des travaux.

Marché n° 06/29-3-2 « Gros œuvre » - Société MAESTRO

Marché n° 06/29-3-9 « Plomberie/Chauffage/V.M.C. » - Société HERVE THERMIQUE

Marché n° 06/29-3-10 « Electricité » - Société ELECTRICITE NOUVELLE DE GIRONDE

Marché n° 06/29-3-14 « Peinture/Revêtements » - Société SOPEGO

Marché n° 06/29-3-16 « Equipements spécifiques » - Société CAMMA SPORT & JEUX

DELIBERATION

Monsieur CLOUP, Adjoint délégué aux Achats et Marchés Publics, expose :

« Par délibérations du 14 mai 2007 reçue en Préfecture le 22 mai 2007, du 12 juillet 2007 reçue en Préfecture le 13 juillet 2007, du 19 septembre 2007 reçue en Préfecture le 25 septembre 2007, et du 17 décembre 2007 reçue en Préfecture le 19 décembre 2007, le Conseil Municipal a approuvé la passation notamment des marchés de travaux suivants en vue de la construction d'un espace sportif quartier Nord :

Marché n°06/29-3-2 « Gros œuvre » - Société MAESTRO

Marché n°06/29-3-9 « Plomberie/Chauffage/V.M.C. » - Société HERVE THERMIQUE

Marché n°06/29-3-10 « Electricité » - Société ELECTRICITE NOUVELLE DE GIRONDE

Marché n°06/29-3-14 « Peinture/Revêtements » - Société SOPEGO
 Marché n°06/29-3-16 « Equipements spécifiques » - Société CAMMA SPORT & JEUX

En outre, par délibérations du 17 décembre 2007 reçue en Préfecture le 19 décembre 2007, du 3 avril 2008 reçue en Préfecture le 15 avril 2008, du 27 juin 2008 reçue en Préfecture le 2 juillet 2008, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à passer des avenants de :

- modification des travaux du marché n°06/29-3-2 « Gros œuvre », conclu avec la société MAESTRO
- prolongation du délai global d'exécution de l'ensemble des marchés correspondants.

Il s'avère aujourd'hui nécessaire de passer une autre série d'avenants de modification des travaux sur certains de ces marchés et relatifs à :

MARCHE N°06/29-3-2 « GROS ŒUVRE » - SOCIETE MAESTRO

Prestation : jardinières	Devis € HT
Jardinière réalisée côté rue principale	7 290,00
Terrassement côté voie ferrée et pignons est et ouest	2 080,50
Collerette béton talochée fin	3 425,40
Moins value	- 24 375,00
Total	-11 579,10

Montant initial HT du marché n°06/29-3-2 :	362 507,30 €
Montant HT de l'avenant n°1 (pour mémoire)°:	+ 20 518,42 €
Montant HT de l'avenant n°2 (pour mémoire)°:	+ 125 220,73 €
Avenant n°3 (pour mémoire)°:	Prolongation
Montant HT de l'avenant n°4 :	- 11 579,10 €
Nouveau montant total HT du marché n°06/29-3-2 :	496 667,35 €

MARCHE N°06/29-3-9 « PLOMBERIE/CHAUFFAGE/V.M.C. » - SOCIETE HERVE THERMIQUE

Prestation : Aménagement douches personnes handicapées	Devis € HT
Barres de relèvement standard 135°	376,60
Sièges relevables et tube acier peint 35mm	1 301,64
Total	1 678,24

Montant initial HT du marché n°06/29-3-9 :	122 926,84 €
Avenant (pour mémoire)°:	Prolongation
Montant HT de l'avenant :	+ 1 678,24 €
Nouveau montant total HT du marché n°06/29-3-9 :	124 605,08 €

MARCHE N°06/29-3-10 « ELECTRICITE » - SOCIETE ELECTRICITE NOUVELLE DE GIRONDE

Prestations	Devis € HT
Adjonction de prises de courant	245,60
Alimentation de 4 panneaux de basket	1 144,40
Adjonction d'une ligne téléphonique dans la loge du gardien	110,00
Total	1 500,00

Montant initial HT du marché n°06/29-3-10 :	59 800,00 €
Avenant (pour mémoire)°:	Prolongation
Montant HT de l'avenant n° :	+ 1 500,00 €
Nouveau montant total HT du marché n°06/29-3-10 :	61 300,00 €

MARCHE N°06/29-3-14 « PEINTURE/RENETES » - SOCIETE SOPEGO

Prestations	Devis € HT
Suppression du traitement de protection	3 816,00
Suppression de la peinture de sol dans le dépôt et le local chaufferie	820,80
Total	4 636,80

Montant initial HT du marché n°06/29-3-14 :	49 917,87 €
Avenant (pour mémoire)°:	Prolongation
Montant HT de l'avenant :	- 4 636,80 €
Nouveau montant total HT du marché n°06/29-3-14 :	45 281,07 €

Marché n°06/29-3-16 « EQUIPEMENTS SPECIFIQUES » - SOCIETE CAMMA SPORT & JEUX

Prestation : postes « BASKET » et « CEINTURE ACCRO GYM »	Devis € HT
Fourniture de treuils électriques débrayables pour but de basket-ball relevable en charpente	+ 3 946,40
Pose de treuils électriques	+ 890,00
Fourniture et pose d'un massif d'ancrage pour point d'accrochage du réglage de longe de parade	+ 490,00
TOTAL	5 326,40

Montant initial HT du marché n°06/29-3-16 :	18 310,10 €
Avenant (pour mémoire)°:	Prolongation
Montant HT de l'avenant :	+ 5 326,40 €
Nouveau montant total HT du marché n°06/29-3-16 :	23 636,50 €

Sachant que le montant de l'avenant pour le marché n°06/29-3-16 dépasse 5% du montant du marché initial, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion en date du 21 août 2008, a donné un avis favorable à sa passation. »

Le Conseil Municipal, après délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à passer les avenants précités de modification des travaux
- habilite Monsieur le Maire à signer les pièces administratives qui en découlent.

Adopté par 38 VOIX POUR.

(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 25.09.2008)

27 - Appel d'Offres Ouvert – Acquisition de matériels sportifs neufs – Approbation des marchés

DELIBERATION

Monsieur CLOUP, Adjoint délégué aux Achats et Marchés Publics, expose :

« Je vous rappelle que par délibérations du 14 mai 2007 reçue en Préfecture le 22 mai 2007, du 12 juillet 2007 reçue en Préfecture le 13 juillet 2007, du 19 septembre 2007 reçue en Préfecture le 25 septembre 2007, et du 17 décembre 2007 reçue en Préfecture le 19 décembre 2007, le Conseil Municipal a approuvé la passation des marchés de travaux de construction d'un espace sportif quartier Nord.

Dans le cadre de l'équipement de cette salle, la Ville de Talence a lancé un appel d'offres ouvert, le 3 juin 2008, en vue l'acquisition de matériels sportifs neufs. A l'issue de cette procédure, la commission d'appel d'offres, lors de sa réunion en date du 21 août 2008, a décidé d'attribuer les marchés concernés aux sociétés et pour les montants suivants :

Lot	Estimation	Société	Montant en € HT
1 : Equipements sportifs	57 000 € HT	GYMNOVA SAS 45 Rue Gaston de la Flotte BP 56 13375 MARSEILLE CEDEX	54 714,69
2 : Structure artificielle d'escalade et matériels de réception	35 000 € HT	GRIMPOMANIA SARL 1 Allée des Mûriers 73110 LA ROCHETTE	40 950,00
TOTAL	92 000 € HT		95 664,69

En conséquence, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à souscrire les marchés susnommés au nom de la commune, en approuvant les pièces contractuelles telles qu'elles seront signées.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre ouvert à cet effet au budget communal ».

- Le Conseil Municipal, après délibéré,
- approuve la passation des marchés susnommés
 - autorise Monsieur le Maire à signer les marchés précités
 - habilite Monsieur le Maire à signer les pièces administratives qui en découlent

Adopté par 38 VOIX POUR.

(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 25.09.2008)

28 - Acquisition de fournitures gérées par le magasin du Centre Technique Municipal – Années 2005 à 2008 – Marché n° 05/2-10 « Peintures toutes surfaces » - SAS ZOLPAN SO – Avenant n° 1

DELIBERATION

Monsieur CLOUP, Adjoint délégué aux Achats et Marchés Publics, expose :

« Par délibération du 16 décembre 2004 reçue en Préfecture le 21 décembre 2004, le Conseil Municipal avait approuvé la passation et autorisé la souscription par Monsieur le Maire, au nom de la commune, notamment du marché n°05/2-10 « Peintures toutes surfaces » relatif à l'acquisition de fournitures gérées par le magasin du centre technique municipal au titre des années 2005 à 2008.

Or, s'agissant d'un marché à bons de commande, avec un montant minimum de 40 000 € HT et un montant maximum de 80 000 € HT, dont le terme est le 31 décembre 2008, il s'avère que le montant maximum est atteint avant ce terme. C'est pourquoi la passation d'un avenant au montant maximum de ce marché est nécessaire, afin d'honorer les besoins supplémentaires, en attendant l'attribution d'un nouveau marché :

Montant maximum HT initial du marché :	80 000,00 €
Montant HT de l'avenant n°1 :	+ 2 763,47 €
Nouveau montant maximum HT du marché :	82 763,47 €

Cette dépense sera imputée sur le crédit prévu à cet effet au budget communal. »

- Le Conseil Municipal, après délibéré,
- autorise Monsieur le Maire à passer l'avenant n°1 précité
 - habilite Monsieur le Maire à signer les pièces administratives qui en découlent

Adopté par 38 VOIX POUR.

(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 25.09.2008)

29 - Marché négocié – Acquisition de peintures toutes surfaces – Année 2008 – Approbation du marché à bons de commande

DELIBERATION

Monsieur CLOUP, Adjoint délégué aux Achats et Marchés Publics, expose :

« Je vous rappelle que par délibération du 29 mai 2008 reçue en Préfecture le 3 juin 2008, vous avez approuvé la passation de nouveaux marchés à bons de commande relatif à l'acquisition de fournitures et accessoires électriques, de peintures toutes surfaces, et de fournitures et d'accessoires d'arrosage, au titre de l'année 2008.

A l'issue de la procédure négociée lancée le 26 mai 2008 suite à l'infructuosité du lot 2 « Peintures toutes surfaces », la commission d'appel d'offres, lors sa réunion du 2 septembre 2008, a attribué le marché concerné à la société, pour le montant indicatif (prix unitaires € HT du bordereau multipliés par les quantités estimatives de commande) et pourcentage de remise sur les tarifs en vigueur, suivants :

Montant minimum en € HT	Montant maximum en € HT	Société	Montant indicatif et %
5 000	20 000	ZOLPAN SUD OUEST PYRENEES SAS 168 Ter Cours du Médoc BP 69 33041 BORDEAUX CEDEX	19 534,28 € HT 30%

En conséquence, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à souscrire le marché susnommé au nom de la commune, en approuvant les pièces contractuelles telles qu'elles seront signées.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre ouvert à cet effet au budget communal. »

Le Conseil Municipal, après délibéré,

- approuve la passation du marché susnommé
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché précité
- habilite Monsieur le Maire à signer les pièces administratives qui en découlent

ADOPTE PAR 38 VOIX POUR.

(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 25.09.2008)

30 - Appel d'Offres Ouvert – Mise à disposition de fibre optique noire pour le raccordement de divers sites de la Mairie de Talence – Approbation du marché à bons de commande

DELIBERATION

Monsieur CLOUP, Adjoint délégué aux Achats et Marchés Publics, expose :

« La Mairie a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert le 4 juillet 2008, afin de conclure un marché à bons de commande, en vue de la mise à disposition de fibre optique noire pour le raccordement de divers sites de la Mairie de Talence.

A l'issue de cette mise en concurrence, la Commission d'Appel d'Offres de la Mairie, lors de sa réunion en date du 2 septembre 2008, a décidé d'attribuer le marché concerné à la société, pour le montant indicatif sur la durée totale d'exécution du marché (prix unitaires HT du bordereau multipliés par les quantités minimales de commande) et pourcentage de remise ou majoration sur les tarifs en vigueur, suivants :

Montants estimatifs prévisionnels en € HT	Sociétés	Montant indicatif et %
Minimum 150 000 Maximum 1 000 000	<u>NUMERICABLE SAS</u> 10 RUE ALBERT EINSTEIN 77420 CHAMPS-SUR-MARNE	316 800 €HT 0%

En conséquence, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à souscrire le marché susnommé au nom de la commune, en approuvant les pièces contractuelles telles qu'elles seront signées.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre ouvert à cet effet au budget communal. »

Le Conseil Municipal, après délibéré,

- approuve la passation du marché susnommé
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché précité
- habilite Monsieur le Maire à signer les pièces administratives qui en découlent

Adopté par 38 VOIX POUR.

(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 25.09.2008)

31 - Acquisition de produits d'entretien et d'hygiène – Années 2005 à 2008 – Avenants n° 2 aux marchés n° :

05/3-5 « Droguerie » - S.A.S PIERRE LEGOFF SUD OUEST

05/3-6 « Disques de décapage et de lustrage » - S.A.S PIERRE LEGOFF SUD OUEST

DELIBERATION

Monsieur CLOUP, Adjoint délégué aux Achats et Marchés Publics, expose :
« Par délibération du 16 décembre 2004, reçue en Préfecture le 21 décembre 2004, le Conseil Municipal avait approuvé la passation et autorisé la souscription par Monsieur le Maire, au nom de la commune, notamment des marchés :

-n°05/3-5 « Droguerie » - S.A.S LOZES

-n°05/3-6 « Disques de décapage et de lustrage » - S.A.S HYGIADIS relatifs à l'acquisition de produits d'entretien et d'hygiène, au titre des années 2005 à 2008.

Je vous rappelle en outre que par délibération du 4 juillet 2005, reçue en Préfecture le 7 juillet 2005, vous avez autorisé Monsieur le Maire à passer des avenants n°1 aux marchés précités, afin de transférer leur exécution à la S.A.S PIERRE LEGOFF SUD OUEST.

Or, s'agissant de marchés à bons de commandes, avec des montants :

- n°05/3-5 : minimum de 60 000 € HT et maximum de 120 000 € HT
- n°05/3-6 : minimum de 6 000 € HT et maximum de 16 000 € HT

dont le terme est le 31 décembre 2008, il s'avère que chacun des montants maxima sera atteint avant ce terme. C'est pourquoi la passation d'un avenant à chacun des montants maxima de ces marchés est nécessaire, afin d'honorer les besoins supplémentaires, en attendant l'attribution de nouveaux marchés :

Montant maxi HT initial du marché n°05/3-5 :	120 000 €
Avenant n°1 (pour mémoire) :	Transfert
Montant HT de l'avenant n°2 :	+ 18 000 €
Nouveau montant maxi HT du marché n°05/3-5 :	138 000 €

Montant maxi HT initial du marché n°05/3-6 :	16 000 €
Avenant n°1 (pour mémoire) :	Transfert
Montant HT de l'avenant n°2 :	+ 2 400 €
Nouveau montant maxi HT du marché n°05/3-6 :	18 400 €

Sachant que chacun des montants des avenants pour les marchés précités dépasse 5% de chacun des montants maxima initiaux, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion en date du 22 juillet 2008, a donné un avis favorable à la passation de ces avenants.

Ces dépenses seront imputées sur le crédit prévu à cet effet au budget communal. »

Le Conseil Municipal, après délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à passer les avenants n°2 précités
- habilite Monsieur le Maire à signer les pièces administratives qui en découlent.

ADOPTE PAR 38 VOIX POUR.

(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 25.09.2008)

32 - Fournitures de carburants sans plomb 95 et gasoil – Union des Groupements d'Achats Publics

DELIBERATION

Monsieur CLOUP, Adjoint délégué aux Achats et Marchés Publics, expose :

« Par délibération du 16 décembre 2004 reçue en Préfecture le 21 décembre 2004, le Conseil Municipal avait approuvé la passation et autorisé la souscription par Monsieur le Maire, au nom de la commune, du marché à bons de commande n°05/4, relatif à la fournitures de carburants, au titre des années 2005 à 2008.

Il s'avère que le montant maximum de 420 000 € HT de ce marché est atteint avant son terme, fixé au 31 décembre 2008. C'est pourquoi, afin d'honorer nos besoins en carburants sans plomb 95 et gasoil jusqu'au 31 décembre 2008, je vous propose de recourir à la centrale d'achat « Union des Groupements d'Achats Publics », qui applique elle-même les règles de publicité et de mise en concurrence imposées par le code des marchés publics.

Cette dépense, estimée au total à 63 000 € HT, sera imputée sur le crédit prévu à cet effet au budget communal. »

Le Conseil Municipal, après délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à acheter du sans plomb 95 et du gasoil jusqu'au 31 décembre 2008 auprès de l'Union des Groupements d'Achats Publics
- habilite Monsieur le Maire à signer les pièces administratives qui en découlent

Adopté par 34 VOIX POUR

4 ABSTENTIONS (M. CONTE, Mme BLANCHARD,
Mme DE MARCO, Mme ROSAY)

(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 25.09.2008)

33- Tarif du Pôle Municipal des Seniors : 2^e lecture

DELIBERATION

M. CASTEX, Adjoint délégué au Contrôle Budgétaire, expose :

« Par délibération du 27 juin 2008 le Conseil Municipal a fixé les tarifs du Pôle Municipal Seniors.

En ce qui concerne la réduction applicable pour la deuxième activité il convient de supprimer la mention « dans le même atelier ».

Après délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour la modification proposée de la délibération du 27 juin 2008. »

ADOpte PAR 29 VOIX POUR

9 ABSTENTIONS (Opposition)

(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 25.09.2008)

QUESTIONS ORALES

1 – Fichier Edvige

La séance est levée.